



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 19 décembre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVAULLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.			

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. SCHITZ Denis
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme RENAUX Patricia		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. BALCERZAK Roland
M. CHRISTNACKER Daniel		M. BECKER Patrick
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. HOLSENBURGER A.		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérald
M. WANNINGER J.-Marc
M. DORVEAUX Lionel

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice
M. BOGUET Henri
M. MIZZON Jean-Marie

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick
M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

Arrivée de M. OCTAVE après vote du point 9.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. HOUBERDON Jérôme, Chargé de mission Transport au SMiTU

POINT 7 – DELIBERATION N° 2018/61 - SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA REGION GRAND EST

1) Rappel du contexte

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a fait de la Région le chef de file de l’intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports.

En tant que tel, l’échelon régional est désormais chargé de coordonner son action avec celle des Autorités Organisatrices (AO) et de définir des règles générales relatives à l’intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité, qui seront reprises dans le cadre du Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET).

L’engagement des Autorités Organisatrices (AO) a permis la concrétisation de projets structurants sur les territoires alsacien, champardennais et lorrain. Des systèmes d’information multimodale, tels que Simplicim, Vialsace ou Vitici ont été développés et déployés pour diffuser de l’information aux usagers et les aider à organiser leurs déplacements au quotidien. Des conventions d’intégration tarifaire sur les agglomérations et métropoles de Nancy, Metz, Charleville-Mézières et Strasbourg, des abonnements combinés ou les cartes interopérables Alséo et SimpliCités ont été mis en place pour faciliter l’usage des transports collectifs et simplifier le parcours client. La construction de structures de gouvernance innovantes, à l’image du Groupe Technique Billettique Lorrain (GTBL), a accompagné le déploiement de ces supports billettiques.

Ces projets partagés se doivent d’être structurés autour d’un document commun permettant de décliner les objectifs des partenaires et dépendre d’instances de décisions, de suivi et d’échanges générant une réelle co-construction ainsi qu’un accès à l’information entre les partenaires : La charte des mobilités et de l’intermodalité.

2) Objet du rapport

Afin de fédérer l’ensemble des 40 AOM du territoire, le présent rapport propose de partager et de cosigner un document fondateur donnant un cadre général pour le partenariat autour des questions liées à la mobilité : **La charte des mobilités et de l’intermodalité.**

Il propose également de prendre acte de la création de la structure de gouvernance adhoc, adossée à la charte des mobilités et de l’intermodalité : **La Conférence Régionale des Mobilités.**

3) Présentation de la charte des mobilités et de l'intermodalité

Par cette charte, les AO régionales expriment leur volonté de travailler ensemble en s'engageant à mettre en œuvre des partenariats et des politiques communes dans les domaines suivants :

- La distribution des titres de transports interopérables et l'information aux usagers : deux fonctionnalités-clés qui traduisent le concept de Mobility as a Service (MaaS) ;
- L'offre de transport et le développement de pôles d'échanges multimodaux ;
- La tarification intermodale.

Cette charte des mobilités et de l'intermodalité se veut ouverte et non limitative, elle manifeste l'engagement politique des signataires à aborder ensemble toutes les thématiques propres à favoriser l'usage des bonnes pratiques en matière de déplacement en plaçant au cœur des réflexions les notions de mobilités durables telles qu'exprimées par le législateur.

La charte constitue un cadre général de partenariat. Elle renvoie à des conventions techniques multipartenariales pour la mise en œuvre des projets communs spécifiques (système d'information multimodale, billettique, tarification, application mobile de vente de titres de transport). Ces conventions techniques indiqueront les objectifs plus quantitatifs avec les délais de mise en œuvre et les conditions de financement. La charte renvoie également à des conventions opérationnelles bilatérales pour définir la programmation des projets propres à chaque territoire

Par ailleurs, les partenaires qui n'ont pas la compétence d'autorité organisatrice (Etat, ADEME, Conseils Départementaux, Syndicats Mixtes, PETR, etc.) ne seront pas signataires de la charte mais seront néanmoins associés aux instances techniques de discussion.

Les AO signataires de la charte s'engagent à :

- Affirmer et renforcer la cohérence des politiques de transport entre autorités organisatrices, et avec les transporteurs
- Accélérer le développement des services et des innovations en matière de mobilité
- Piloter ensemble la mise en œuvre progressive des objectifs fixés collectivement

4) Présentation de la Conférence Régionale des Mobilités

La structuration de la gouvernance nécessite la mise en place d'instances de pilotage, d'échanges et de décisions tant sur le plan politique que sur le plan technique en s'appuyant sur des outils et des documents partagés.

Ainsi, la **Conférence Régionale des Mobilités** veillera à la mise en œuvre des principes et objectifs définis dans la charte des mobilités et de l'intermodalité. Elle sera composée des élus représentants les AO volontaires, signataires de la charte. Elle sera animée par vos le Président du Conseil régional Grand Est ou son représentant et se réunira au moins une fois par an. La première Conférence Régionale des Mobilités s'est tenue le 23 octobre à Tomblaine.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de prendre acte de la mise en place d'outils de gouvernance de la mobilité : la charte des mobilités et de l'intermodalité et la Conférence Régionale des Mobilités ;
- d'autoriser le Président à signer ladite charte.

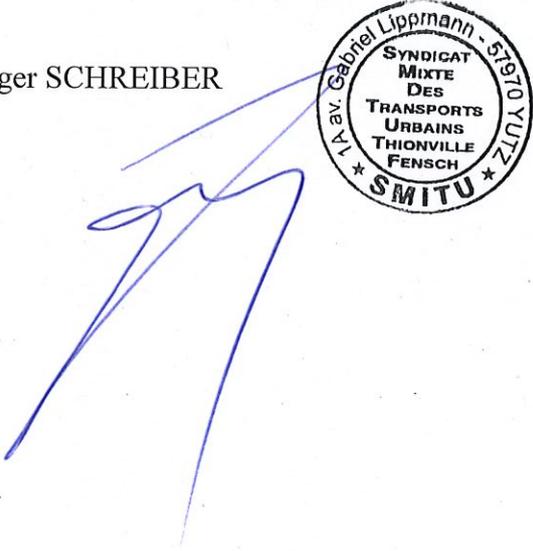
Le Bureau Syndical en date du 28 novembre 2018 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte de la mise en place d'outils de gouvernance de la mobilité : la charte des mobilités et de l'intermodalité et la Conférence Régionale des Mobilités ;
- autorise le Président à signer ladite charte.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 décembre 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



A circular stamp with the following text: "Av. Gabriel Lippmann - STIOYUTZ" around the top edge, "SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH" in the center, and "SMITU" at the bottom with two stars on either side.

PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le ...20/12/18.....
Le Président du SMITU